

CHARTER « POUR UN HÉBERGEMENT DURABLE A PARIS »

Depuis une dizaine d'années, Paris s'est forgé l'image d'une ville durable dans de nombreux domaines, au premier rang desquels le tourisme.

L'accessibilité, l'aménagement environnemental et urbanistique, l'organisation des déplacements à l'intérieur de la ville et l'animation culturelle ont été conçus et définis pour répondre aux besoins des Parisiens mais également aux besoins des visiteurs de passage dans la capitale.

Le voyageur bénéficie ainsi des évolutions positives de la capitale en matière de développement durable.

Afin de répondre à la demande croissante des visiteurs de voyager « responsable » et de disposer, sur le territoire parisien, d'une offre significative d'hébergements « durables », l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, en partenariat avec l'ADEME Île-de-France, a mis en place une démarche innovante en faveur du développement durable à destination du secteur hôtelier parisien.

Les hôteliers signataires de la Charte « Pour un hébergement durable à Paris » ont déjà entrepris une démarche développement durable et s'engagent à la poursuivre (la validité de cette Charte est de 3 ans à compter de la date de signature).

Ainsi *l'Hôtel CARLTON'S Paris* s'engage à tout mettre en œuvre pour :

- Promouvoir les valeurs du développement durable aussi bien dans sa gestion qu'auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs (transparence, éthique, respect de la législation et de la réglementation, respect des droits de l'homme, etc.) ;
- Réduire ses consommations d'énergie et d'eau ;
- Réduire et valoriser ses déchets ;
- Mener une politique d'achat écoresponsable ;
- Sensibiliser ses fournisseurs et collaborateurs au développement durable ;
- Partager les valeurs du développement durable avec ses hôtes et les encourager à participer à cette démarche écologique tout au long de leur séjour ;
- Accueillir dans les meilleures conditions ses hôtes handicapés (moteur, sensoriel ou mental) et leur proposer les informations adéquates sur l'accessibilité des établissements et activités touristiques ;
- Améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs et leur bien-être au travail ;
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire parisien ;
- Mesurer ses progrès, pérenniser et communiquer sa démarche.

Paris, le 20.12.2017

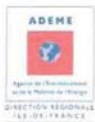


Nicolas LEFEBVRE
Directeur Général
Office du Tourisme et des Congrès de Paris



M. Jean-Louis LESUR
Président
Hôtel CARLTON'S Paris

HÔTEL CARLTON'S PARIS
S.A.S au capital de 750 000 €
55 Bd Rochouart, 75004 Paris
Tel: 01 42 61 91 00 - Fax: 01 42 61 91 07
SIRET 809 222 112 0017
R.C. PARIS 320 000 000 000 000 000



CHARTER 'FOR SUSTAINABLE ACCOMMODATION IN PARIS'

Over the last 10 or so years, Paris has forged a reputation as a sustainable city in numerous domains, notably in tourism.

Accessibility, environmental and urban planning, the organization of travel in the city and cultural events have all been developed and clearly defined to meet the needs of Parisians but also the needs of visitors to the French capital.

Travelers therefore benefit from the positive changes in the capital in terms of sustainable development.

In order to meet the growing demand of 'responsible' travelers and be able to offer a significant amount of 'sustainable' accommodation in Paris and the Paris area, the Paris Convention and Visitors Bureau, in partnership with ADEME Île-de-France (French environment and energy management agency), has introduced an innovative measure in favor of sustainable development, aimed at the Paris hotel industry.

Hoteliers that signed the Charter 'For sustainable accommodation in Paris' have already undertaken a sustainably responsible approach and are committed to continuing it (this Charter is valid for 3 years from the date signed).

Thus *the Hotel CARLTON'S Paris* undertakes to do everything possible to:

- Promote the values of sustainable development both in its running of the hotel and in its relations with all its associates (transparency, ethics, observance of legislation and rules and regulations, respect for human rights, etc.);
- Reduce its energy and water consumption;
- Reduce and optimize its waste;
- Have an eco-responsible purchasing policy;
- Raise suppliers' and collaborators' awareness of sustainable development;
- Share the values of sustainable development with its hotel guests and encourage them to become involved in this ecological approach throughout their stay;
- Welcome disabled (physical, sensory or mental) guests in the best possible conditions and offer them appropriate information on accessibility to tourism establishments and activities;
- Improve the working conditions of its collaborators and their well-being at work;
- Highlight the natural and cultural heritage of Paris and the Paris region;
- Measure its progress, continue to improve its initiatives and communicate about them to others.

Paris 20.12.2017



Nicolas LEFEBVRE
Managing Director
Paris Convention and Visitors Bureau



M. Jean-Louis LESUR
President
Hotel CARLTON'S Paris

HÔTEL CARLTON'S PARIS
S.A.S au capital de 750 000 €
55 Bd Rochouart, 75004 Paris
Tel: 01 42 61 91 00 - Fax: 01 42 61 91 07
SIRET 809 222 112 0017
R.C. PARIS 320 000 000 000 000 000

